



COMMUNIQUE DE PRESSE

La propriété privée, un pilier de notre société libérale et démocratique

La Fédération romande immobilière (FRI), dont l'assemblée générale a eu lieu le 13 mai à Neuchâtel, regroupe les chambres immobilières des six cantons romands. Elle est le porte-parole de plus de 20'000 propriétaires. Au travers de ses différentes actions, elle veille à relayer les préoccupations politiques et économiques de ses adhérents auprès des autorités politiques et des organisations professionnelles. Elle s'investit dans le domaine politique, négocie des règles conventionnelles avec l'Asloca et diffuse des informations utiles aux activités de ses membres.

Actions politiques

Droit du bail : La FRI demande que l'accord signé le 13 novembre 2007 par les organisations faïtières de propriétaires et de locataires, qui jette les bases d'un nouveau droit du bail, soit intégralement repris par les Chambres fédérales dans le projet de révision qui est en discussion. En particulier, la FRI préconise que les loyers évoluent en fonction de l'indice des prix à la consommation à 100%.

Épargne-logement et valeur locative : La FRI a contribué à faire aboutir trois initiatives populaires visant à instaurer une épargne-logement et à assouplir l'imposition de la valeur locative pour les personnes atteignant l'âge de la retraite.

Assainissement énergétique des bâtiments : La FRI a activement soutenu le projet de loi élaboré par une commission du Conseil national visant à affecter une partie (environ 200 millions par année) du produit de la taxe sur le CO₂ à la rénovation énergétique des bâtiments. Ce projet devrait être adopté définitivement par les Chambres fédérales en juin prochain. La loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Partenariat social

A la suite de plusieurs rencontres entre la FRI, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier et la section romande de l'Asloca, la force obligatoire du contrat-cadre romand a été renouvelée pour une durée de six ans, échéant le 30 juin 2014. Le contrat-cadre romand vise à clarifier et à affiner certains aspects du droit du bail afin de prévenir, dans toute la mesure du possible, les litiges entre propriétaires et locataires.

Publication

La FRI édite le magazine Propriété qui est distribué à plus de 20'000 exemplaires. Cette publication, qui paraît dix fois par année, traite toutes les questions intéressant les propriétaires fonciers, comme la PPE, l'entretien des bâtiments, le droit, la fiscalité, etc.

Pour tout renseignement complémentaire :

Christian Blandenier, président de la FRI, 021 341 41 42